

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 23003
---	---	-----------------------------

Séance du : 22 février 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 09 02 2023.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Stéphanie FILLON	Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD
Alain MIGEON	Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU
<u>POUVOIRS</u>			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

FINANCES

Demande de subvention auprès de la DDETSPP pour le Chantier d'Insertion

Nature et lieu de l'activité du Chantier d'Insertion :

Outil support Espaces Verts :

Entretien des espaces naturels et travaux d'aménagement sur la commune de Bressuire et des huit communes déléguées.

Outil support Restauration du Château :

Maçonnerie et taille de pierre au château de Bressuire.

Outil Petit Patrimoine Mobile :

Maçonnerie, taille de pierre et entretien sur les communes déléguées de Bressuire.

Agrément du chantier d'insertion :

9.60 équivalents temps plein. Nous proposons 12 postes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Public visé :

La structure devra accueillir 60% maximum du public relevant du RSA et 40% d'autres publics (DELD, jeunes CIVIS, ASS, ...).

Durée de la convention :

12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ETP subventionnés :

9.60 ETP

Aide au poste et part modulée :

Une aide par poste, d'un montant de 20 642 € annuel par ETP, est versée chaque mois pour un montant total estimé en 2022 à 198 163 € pour 9.60 ETP pour 28h de travail hebdomadaire. Pour l'année 2023 la demande de subvention est de 213 900 €.

END

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la Présidente ou sa représentante à déposer un dossier de demande de subvention relative au Chantier d'Insertion auprès de la DDETSPP ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou sa représentante à signer la convention correspondante pour 2023.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale Ferchaud

